

barrages (ANB) pour les ouvrages de mobilisation, l'agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement (AGEP) pour les réseaux AEP et l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures pour l'irrigation et le drainage (AGID) pour les infrastructures d'irrigation.

Les barrages inexploités sont: Hammam Debagh (Guelma), Ladrat (Médéa), Bougara (Tis-simsilt), Boukourdane (Tipaza) et Gargar (Relizane), auxquels s'ajoute celui de Harreza (Aïn Defla) qui présente des défauts de construction.

Se fondant sur les constatations qui précèdent, établies dans le cadre de la procédure contradictoire, la Cour des comptes recommande de :

-développer et encourager les capacités d'études nationales pour l'élaboration des études d'avant-projet détaillé (A.P.D) et limiter en conséquence le recours systématique aux bureaux étrangers ;

-assurer à l'agence des moyens plus adéquats pour l'entretien courant des barrages en exploitation ;

-contraindre les pollueurs, par une action concertée des ministères concernés (industrie, agriculture, intérieur), au respect des dispositions de la loi n°83-17 du 16 juillet 1983 portant code des eaux, notamment en généralisant l'installation des stations d'épuration des eaux usées au niveau des unités industrielles polluantes et des agglomérations urbaines ;

-renforcer la lutte contre les pompages illicites et les labours des terres inondables ;

-mettre en place des procédures de coordination entre les différents organismes publics chargés de la réalisation des projets intégrés de mobilisation, de transfert et de distribution des eaux (ANB, AGEP, AGID), pour rentabiliser davantage les investissements et assurer une exploitation plus avantageuse des ressources mobilisées.

RÉPONSE DU MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les éléments de réponse que nous croyons devoir apporter en vue de les voir pris en compte dans le rapport annuel 1995 suivent :

I-Des défaillances, retards et surcoûts dans la réalisation des barrages

1-Marchés d'études

1.1-Seules certaines études confiées notamment aux bureaux d'études nationaux ont connu des retards importants pour des raisons évidentes de capacités et de conjoncture.

D'autres projets tels que le transfert du Cheliff sur Oran (M.A.O) ont été retardés par l'opposition des populations touchées par les problèmes des expropriations. D'une façon générale les retards enregistrés dans l'élaboration des avants projets détaillés (A.P.D) n'ont pas d'incidence directe sur la réalisation, car il faut au préalable rechercher des financements extérieurs et pouvoir introduire l'individualisation des opérations de réalisation.